



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2015)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 7 octobre 2014 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2015)
(RCA14-27005)

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 30^E JOUR DE SEPTEMBRE 2014

**Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement**